

D8 Annexe 1 BP 2022

Présentation synthétique du Budget primitif 2022

Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel s'équilibre à hauteur de 7 685 600,00 €, enveloppe assez élevée qui prend en compte la situation économique nationale et internationale; Ce budget prévisionnel a été construit pour maintenir l'autofinancement de la commune malgré l'inflation, la cible étant d'environ 500 000 € de Capacité d'AutoFinancement nette.

Sur le plan des dépenses le chapitre des charges générales a été doté de 2 460 900 € afin de faire face aux augmentations dans le domaine des énergies (électricité /gaz) mais aussi à la reprise du fonctionnement normal de l'ensemble des services.

Les dépenses de personnel ont également été estimées à la hausse en raison de nouvelles charges : un poste de gardien, un conseiller numérique, une atsem, l'accord-cadre sur les 1607 heures, l'organisation de 4 scrutins, et l'augmentation du point d'indice.

Sur l'enveloppe de fonctionnement 240 000 € seront versés à la section d'investissement et 50 000 € seront affectés à des provisions pour risque.

Côté recettes, la commune programme des recettes de fonctionnement à niveau équivalent aux années précédentes. En ce qui concerne les dotations et les recettes de services, elle active le seul levier qui reste à sa disposition pour maintenir sa bonne santé financière, faire face à l'augmentation des prix à la consommation et au désengagement de l'État (0 € de DGF et 75 000 € de DSR) à savoir la fiscalité locale. Ainsi le taux de taxe sur le foncier bâti sera augmenté de 3 %.

Section d'investissement

La section d'investissement présente la somme de 2 209 080,70€ de dépenses compensées par un montant équivalent de recettes sans recours à l'emprunt.

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 445 000€.

Ont été programmées les actions suivantes : un bâtiment modulaire pour l'école maternelle, des extensions de réseaux électriques, l'aide aux travaux de restructuration de l'ehpad, des achats de véhicules.

A ces actions s'ajoute la somme des investissements courants (équipement informatique, mobilier, travaux sur les bâtiments, ...).

A ceci s'ajoutent également des études sur les projets du cours de tennis couvert et d'aménagement des étangs de Crouzeix ainsi que le concours d'architecte de l'ALSH.

Les principales recettes d'investissement inscrites sont le FCTVA pour 305 000 €, la taxe d'aménagement pour 80 000 €, l'amortissement pour 350 000 €. La commune pourra également compter sur le rachat du terrain du Bas Faure par Limoges Métropole. Le budget annexe lotissement de la biche 2 permettra également de débiter le remboursement de l'avance au budget principal.